



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

04-2024 _ Adoption du compte de gestion 2023 - Budget Eau Potable - 70400

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT, Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Michel VINCELOT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13 (11+2procurations)

05 -2024 _ Approbation du compte administratif 2023 - Budget Eau Potable - 70400

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :



		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	1 033 619,84 €	1 374 465,58 €	340 845,74 €
	Section d'investissement	772 384,50 €	961 111,93 €	188 727,43 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		1 167 649,22 €	
	Report section d'investissement		388 880,65 €	
TOTAL réalisation et report		1 806 004,34 €	3 892 107,38 €	2 086 103,04 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	978 808,80 €	199 500,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 033 619,84 €	2 542 114,80 €	1 508 494,96 €
	Section d'investissement	1 751 193,30 €	1 549 492,58 €	-201 700,72 €
	TOTAL CUMULE	2 784 813,14 €	4 091 607,38 €	1 306 794,24 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge
Michel VINCELOT





06 -2024

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilyns DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

06-2024 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2023 Budget Eau potable - 70400

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	340 845.74 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 167 649.22 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	1 508 494.96 €
	déficit	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	188 727.43 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	388 880.65 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	577 608.08 €
	déficit (D001)	



Dépenses d'investissement engagées non mandatées		978 808.80 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		199 500.00 €
Solde des restes à réaliser		- 779 308.80 €

Besoin réel de financement	201 700.72 €
Excédent réel de financement	

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	201 700.72 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	1 306 794.24 €
TOTAL (A1)	
	1 306 794.24 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	
--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	1 306 794.24 €		577 608.08 €
			R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé 201 700.72€

<

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilyns DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

07 -2024 _ Adoption du compte de gestion 2023 - Budget Assainissement collectif - 70420

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT, Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Michel VINCELOT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13 (11+2procurations)

08 -2024 _ Approbation du compte administratif 2023 - Budget Assainissement collectif - 70420

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité:

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

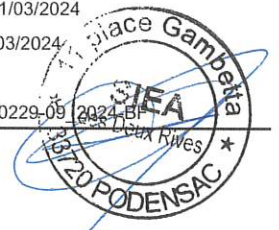


		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	1 189 644,40 €	1 632 185,41 €	442 541,01 €
	Section d'investissement	987 934,87 €	1 093 590,45 €	105 655,58 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation		2 029 980,31 €	
	Report section d'investissement		891 541,37 €	
TOTAL réalisation et report		2 177 579,27 €	5 647 297,54 €	3 469 718,27 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	307 588,35 €	420 011,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 189 644,40 €	3 662 165,72 €	2 472 521,32 €
	Section d'investissement	1 295 523,22 €	2 405 142,82 €	1 109 619,60 €
	TOTAL CUMULE	2 485 167,62 €	6 067 308,54 €	3 582 140,92 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge
Michel VINCELOT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilyns DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

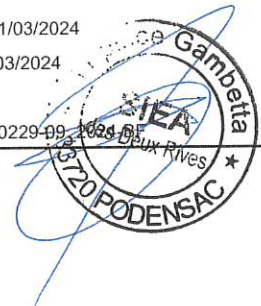
Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

09-2024 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2023
Budget Assainissement collectif - 70420

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'unanimité à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	442 541.01 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	2 029 980.31 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	2 472 521.32 €
	déficit	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	105 655.58 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	891 541.37 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	997 196.95 €
	déficit (D001)	



Dépenses d'investissement engagées non mandatées		307 588.35 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		420 011.00 €
Solde des restes à réaliser		112 422.65 €

Besoin réel de financement		
Excédent réel de financement		1 109 619.60 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		2 472 521.32 €
TOTAL (A1)		2 472 521.32 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	2 472 521.32 €	0,00 €	997 196.95 €
			R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
Président



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14 (12 + 2 procurations)

10-2024 _ Adoption du compte de gestion 2023 - Budget Assainissement non collectif - 70425

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

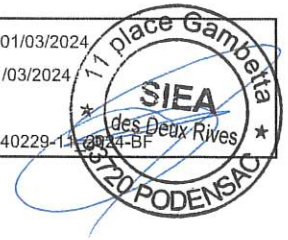
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT, Président



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Pour le vote de cette délibération, Didier AUDOIT quitte la séance, la présidence est assurée par le doyen d'âge Michel VINCELOT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilyns DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13 (11+2procurations)

11-2024 _ Approbation du compte administratif 2023 - Budget Assainissement non collectif - 70425

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.121-27, L.241-1 à L.241-6, R.241-1 à R241-33 ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023;

Le Président sort de la salle, et après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultat de l'exercice	Section d'exploitation	12 734.59 €	6 405.96 €	- 6328.63 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report de l'exercice N-1	Report section d'exploitation	0,00 €	36 280.41 €	
	Report section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
TOTAL réalisation et report		12 734.59 €	42 686.37 €	29 951.78 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	12 734.59 €	42 686.37 €	29 951.78 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	12 734.59 €	42 686.37 €	29 951.78 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge
Michel VINCELOT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s’est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d’Escoussans)

Procurations (2) : Marilyns DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 15 (*) conformément à l’article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 15 (13 + 2 procurations)

**12 -2024 _ Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l’exercice 2023
 Budget Assainissement non collectif - 70425**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2023 décide de procéder à l’unanimité à l’affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice	excédent	
	déficit	6 328.63 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	3 6280.41 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	29 951.78 €
	déficit	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	
Résultat comptable cumulé (à reporter)	excédent (R001)	0,00 €
	déficit (D001)	



12 -2024

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		0,00 €

Besoin réel de financement		
Excédent réel de financement		0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>		0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)		29 951.78 €
TOTAL (A1)		29 951.78 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		
--	--	--

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 = déficit reporté	R002 = excédent reporté	D001 = solde d'exécution N-1	R001 = solde d'exécution N-1
	29 951.78 €	0,00 €	0,00 €
			R1068 = excédent de fonctionnement capitalisé
			0,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT

Président



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13 + 2 procurations)

13-2024 _ Actualisation de l' autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – construction d'une nouvelle station d'épuration, des postes et réseaux de transfert pour les communes de Podensac, Virelade et Cérons

En application de l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. L'objectif des autorisations de programme est de présenter au conseil syndical l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance des membres du comité syndical l'ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par le SIEA des deux rives de Garonne pour la conduite de son programme d'investissement.



Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement).

Sur l'autorisation de programme concernant l'opération construction d'une nouvelle station d'épuration des postes et réseaux de transfert pour les communes de podensac, virelade et cérons, il est proposé l'actualisation de l'AP/CP suite à la réception des premières offres de marché comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

AP/CP 2023 - Construction nouvelle station d'épuration							
	Montant AP			CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
420- NELLE STEP	6 642 867,00 €			2 183 638,57 €	3 459 228,43 €	1 000 000,00 €	
REALISATION CP 2023				202 390,16 €	(-réalisé 2023 + rar)		
REPORT CP NON UTILISES SUR 2023 (2 183 638,57 € - 202 390,16 €)				1 981 248,41 €			
				CP2024	CP2025	CP2026	
Actualisation des CP suite à la modification de l'AP				2 855 975,92 €	4 198 150,00 €	376 483,92 €	
Modification de l'AP Exercice 2024		7 633 000,00 €					
Réalizations CP 23		202 390,16 €					
CP 2024		2 855 975,92 €					
CP 2025		4 198 150,00 €					
CP 2026		376 483,92 €					
TOTAL		7 633 000,00 €					

Les crédits non utilisés sur l'exercice en cours seront reportés sur l'exercice suivant, et cela jusqu'à la fin de l'opération. De plus les crédits non utilisés à la fin de l'opération seront déclarés caducs.

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant le programme ci-dessus mentionné et de procéder à une nouvelle répartition des crédits de paiement, après en avoir délibéré, le conseil Syndical approuve l'actualisation de l'AP/CP à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s’est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d’Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l’article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13 + 2 procurations)

**14-2024 _ Actualisation de l’autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)
 Usine de traitement AEP la Gravette**

En application de l’article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d’investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d’investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu’à ce qu’il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l’année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L’équilibre budgétaire de la section d’investissement s’apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. L’objectif des autorisations de programme est de présenter au conseil syndical l’ensemble des projets d’investissement dont la réalisation s’effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s’agit également de porter à la connaissance des membres du comité syndical l’ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par le SIEA des deux rives de Garonne pour la conduite de son programme d’investissement.

14-2024

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
 Reçu en préfecture le 01/03/2024
 Publié le 01/03/2024
 ID : 033-200079929-20240229-14-2024-50X-Rives



Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement).

Sur l'autorisation de programme concernant l'opération usine de traitement AEP la Gravette, il est proposé l'actualisation de l'AP/CP suite à la signature du marché du travaux comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

AP/CP 2023 - Usine de traitement AEP la Gravette			
	Montant AP	CP2023	CP2024
441 - LA GRAVETTE	1 007 000,00 €	920 255,00 €	86 745,00 €

REALISATIONS CP 2023		916 352,00 €	(=réalisé 2023 + rar 2023)
----------------------	--	--------------	----------------------------

REPORT CP NON UTILISES SUR 2023 (920 255 € - 915 632 €)	3 903,00 €	Reportés sur 2024
---	------------	-------------------

Modification de l'AP Exercice 2024	995 000,00 €
------------------------------------	--------------

Actualisation des CP suite à la modification de l'AP	CP2024	CP2025
	47 641,85 €	31 006,15 €

Réalisations CP 23	916 352,00 €
CP 2024	47 641,85 €
CP 2025	31 006,15 €
TOTAL	995 000,00 €

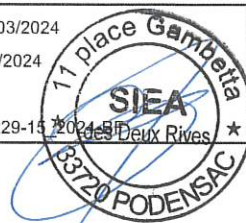
Les crédits non utilisés sur l'exercice en cours seront reportés sur l'exercice suivant, et cela jusqu'à la fin de l'opération. De plus les crédits non utilisés à la fin de l'opération seront déclarés caducs.

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant le programme ci-dessus mentionné et de procéder à une nouvelle répartition des crédits de paiement, après en avoir délibéré, le conseil Syndical approuve l'actualisation de l'AP/CP à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
 Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13 + 2 procurations)

15-2024 _ Vote du budget 2024 - Eau Potable - 70400

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2024,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget EAU POTABLE 2024** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité:

ADOpte le **budget Eau Potable 2024**, arrêté comme suit :



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 143 094,24	836 300,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 306 794,24
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 143 094,24	2 143 094,24

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 911 444,24	2 113 144,96
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	978 808,80	199 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 577 608,08
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 890 253,04	2 890 253,04

TOTAL

	5 033 347,28	5 033 347,28
TOTAL DU BUDGET (3)		

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13 + 2 procurations)

16 -2024 _ Vote du budget 2024 – Assainissement Collectif - 70420

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2024,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024**;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'**unanimité** :

ADOpte le budget Assainissement collectif 2024, arrêté comme suit :



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 342 356,32
		869 835,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
		0,00
		2 472 521,32
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 342 356,32
		3 342 356,32

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 536 975,92
		3 427 356,32
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	307 588,35
		420 011,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
		0,00
		997 196,95
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 844 564,27
		4 844 564,27

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	8 186 920,59
		8 186 920,59

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
 Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13 + 2 procurations)

17-2024 _ Vote du budget 2024 – Assainissement Non Collectif - 70425

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération sur le débat d'orientation budgétaire du 13 février 2024,

Monsieur le Président expose au comité les conditions de préparation du **budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024** ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'**unanimité** :

ADOpte le budget Assainissement non collectif 2024, arrêté comme suit :



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	38 951,78	9 000,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
R	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 29 951,78
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		38 951,78	38 951,78

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
R	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	38 951,78	38 951,78

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Didier AUDOIT
Président





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (13) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 15 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 15 (13 + 2 procurations)

18-2024_ Régularisation par opération budgétaire sur le budget 70400

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical, que le trésorier demande de procéder à la régularisation des comptes des opérations pour compte de tiers sur lesquels apparaît une anomalie.

En effet, il apparaît que sur le compte 4582(2) en recettes la somme de 42 888.59 € est inscrite alors que sur le compte 4581(2) en dépenses il n'y a que 3 780.02 €. Ces comptes doivent être équilibrés.

Or après des recherches infructueuses tant au niveau de la trésorerie que de la comptabilité du syndicat, il n'a pas été possible de retrouver l'origine de cette erreur qui est très ancienne, aussi à la demande du trésorier nous devons procéder à des écritures budgétaires afin de régulariser ces comptes.

C'est pourquoi il convient d'établir un mandat ordinaire au compte 4581 pour la somme de 39 108.57 €, et en contrepartie d'établir un titre au 2157 sur l'inventaire TD-REGULARISATION pour le même montant afin de rétablir l'équilibre et de régulariser les comptes 4581(2) et 4582(2).

Le président propose à cet effet, l'ouverture des crédits nécessaires au compte 4581(2) sur le budget 70400 pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité de procéder à cette régularisation.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président
Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13 (11 + 2 procurations)

19-2024_ Avenant n°1 - DSP contrat eau potable

L'exploitation du service public d'Eau Potable et d'Assainissement collectif du SIEA des 2 Rives a été confiée à la société AGUR, selon les contrats reçus en Préfecture de Bordeaux, le 24/04/2019.

L'indice de révision de l'électricité entrant dans la formule de variation des prix est obsolète depuis le 1er janvier 2021.

En effet, en application de l'article L.337-7 du code de l'énergie, l'indice « Électricité tarif bleu professionnel option heures creuses (010534763) » n'est plus accessible pour l'entreprise gestionnaire.

En vertu de l'article 51 alinéa 3 du contrat, cette nouvelle réglementation, non connue à la passation du contrat et qui a une incidence significative sur l'économie du contrat en raison de la très forte inflation des prix de l'énergie justifie l'adaptation de la formule d'actualisation des tarifs.

Il est donc nécessaire de procéder par avenant à l'adaptation de la formule de révision et à la substitution de l'indice électricité initial par un nouvel indice représentatif (010534766).

L'incidence de l'augmentation des charges d'énergie sur la tarification du délégataire est de +7,7 % en eau potable et de + 11,65% en assainissement applicable à compter de la facturation de mai 2024, soit la cinquième année du contrat d'une durée de 10 ans.



19-2024

Les projets d'avenant en eau potable et en assainissement ont été portés à la connaissance des membres de la Commission de DSP (avis favorable 6 voix pour).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité l'avenant 1 pour le contrat d'eau potable (en annexe)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Didier AUDOIT



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février, à 18h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (12) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugé quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguéy), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Cédric FRECHAUT (Cardan), Corinne BOURCHEIX (Cérons) Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Vincent JOINEAU (Rions), Bruno BERNEDE (Virelade), Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguéy, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugé quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguéy, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugé quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugé quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (2) : Marilys DEJOUA (Podensac) pour Jean-Luc DEGUDE ; Joël LACOSTE (Laroque) pour Michel VINCELOT

Absent (1) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne)

Secrétaire de séance : Bruno BERNEDE

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 13 (11 + 2 procurations)

20-2024_ Avenant n°1 – DSP contrat assainissement collectif

L'exploitation du service public d'Eau Potable et d'Assainissement collectif du SIEA des 2 Rives a été confiée à la société AGUR, selon les contrats reçus en Préfecture de Bordeaux, le 24/04/2019.

L'indice de révision de l'électricité entrant dans la formule de variation des prix est obsolète depuis le 1er janvier 2021.

En effet, en application de l'article L.337-7 du code de l'énergie, l'indice « Électricité tarif bleu professionnel option heures creuses (010534763) » n'est plus accessible pour l'entreprise gestionnaire.

En vertu de l'article 51 alinéa 3 du contrat, cette nouvelle réglementation, non connue à la passation du contrat et qui a une incidence significative sur l'économie du contrat en raison de la très forte inflation des prix de l'énergie justifie l'adaptation de la formule d'actualisation des tarifs.

Il est donc nécessaire de procéder par avenant à l'adaptation de la formule de révision et à la substitution de l'indice électricité initial par un nouvel indice représentatif (010534766).

L'incidence de l'augmentation des charges d'énergie sur la tarification du délégataire est de +7,7 % en eau potable et de + 11,65% en assainissement applicable à compter de la facturation de mai 2024, soit la cinquième année du contrat d'une durée de 10 ans.



20-2024

Les projets d'avenant en eau potable et en assainissement ont été portés à la connaissance des membres de la Commission de DSP (avis favorable à 6 voix pour).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à **l'unanimité** l'avenant 1 pour le contrat d'assainissement collectif (en annexe)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Didier AUDOIT

